

6. La Cour européenne des Droits de l'Homme (débat d'actualité)

LE PRÉSIDENT (Traduction). – L'ordre du jour appelle un débat d'actualité sur: «La Cour européenne des Droits de l'Homme menacée par une crise imminente: une action urgente s'impose.»

Je vous rappelle que le temps de parole de chaque intervenant est limité à quatre minutes. Toutefois, M. Marty, premier orateur désigné par le Bureau, l'un des initiateurs du débat, dispose de dix minutes.

La liste des orateurs a été close à 12 heures.

La parole est à M. Marty.

M. MARTY (*Suisse*). – Monsieur le Président, mesdames, messieurs, mes chers collègues, nous avons proposé ce débat pour pouvoir exprimer toute notre inquiétude sur la situation dans laquelle se trouve la Cour européenne des Droits de l'Homme et pour dire notre irritation, notre indignation dirais-je même, face à la passivité avec laquelle trop d'institutions assistent à l'enlisement de la Cour qui n'est plus à même de faire face correctement à la forte augmentation des cas qui lui sont soumis.

Aujourd'hui, ce sont 800 millions d'Européens qui ont la faculté de soumettre à la Cour de Strasbourg des cas dans lesquels ils estiment avoir été victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Il s'agit certainement d'une des conquêtes les plus importantes dans l'histoire du droit, d'une étape fondamentale dans l'histoire de notre continent et la réalisation sans aucun doute la plus importante de notre Conseil.

Au cours de cette décennie, la jurisprudence de la Cour a contribué de façon décisive à l'édification d'un extraordinaire patrimoine de valeurs communes, ces valeurs qui ont permis à nos peuples de se rapprocher, de partager les mêmes idéaux et de vivre l'une des plus grandes périodes de paix qu'a connue notre histoire.

Les problèmes de la Cour sont connus depuis longtemps: un long processus de réflexion, de nombreux échanges de vues, une longue élaboration des différentes solutions a précédé la mise au point du Protocole n° 14, finalement approuvé par tous les gouvernements, en apparence du moins.

Nous savons quelle a été la suite. La Douma russe, seul parlement des 47 États membres, n'a pas ratifié le Protocole, ce qui entraîne toute une série de conséquences très négatives pour la Cour, notamment et entre autres, l'élection à très brève échéance de vingt juges. Le refus de la Douma fait certes partie des règles du jeu démocratique, mais n'oublions pas que la démocratie implique aussi que l'on assume ses propres responsabilités.

La situation aujourd'hui est grave et il n'est certainement pas exagéré de dire que c'est l'existence même de la Cour, donc du Conseil de l'Europe qui est en jeu. Si la

Cour n'est plus à même de dire le droit de façon claire et dans des délais acceptables, elle n'est plus crédible et n'a plus aucune raison d'exister.

La surcharge de la Cour exige certes des moyens supplémentaires et des adaptations de la procédure, mais cela ne saurait suffire. Cette surcharge est en effet aussi un symptôme d'une situation alarmante dans plusieurs États membres. Si, dans les États, la législation tient compte des droits de l'homme et si les juridictions font bien leur travail, la Cour peut retrouver son véritable rôle, sa mission: se concentrer sur les principes essentiels. La Cour n'est pas et ne peut être appelée à remplacer un système judiciaire national structurellement déficient. Il est inacceptable, comme le rappellera M. Pourgouridès, que des États ne coopèrent pas ou coopèrent mal avec la Cour, ne fournissant pas l'assistance nécessaire pour l'établissement des faits ou pour protéger les plaignants contre des actes d'intimidation visant à les empêcher de s'adresser aux juges de Strasbourg.

L'exécution des jugements est bien entendu un élément essentiel de la crédibilité de la Cour et de la protection des droits fondamentaux. M. Jurgens a, à plusieurs reprises, mis en exergue ces problèmes gravissimes. L'inertie de certains États membres, de certains gouvernements et du Comité des Ministres en la matière est grave et contribue grandement à mettre en péril l'institution. La procédure d'élection en cours cette semaine démontre, hélas, à quel point encore les États membres ne prennent pas suffisamment en compte les critères de qualité et d'indépendance des candidats à cette haute fonction.

Mesdames, messieurs, je vais vous donner quelques chiffres. En septembre 2007 – donc pour ces premiers mois de l'année – le nombre des nouvelles requêtes était de 40 350 nouvelles plaintes, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2006.

Toutefois, durant cette même période, la Cour n'a pu prendre qu'environ vingt mille décisions. Il ne faut pas être grand mathématicien pour se rendre compte que l'on est en train de foncer droit dans le mur. Les requêtes pendantes hier, début octobre, s'élevaient à 104 150. Il convient de réagir. Le Comité des Ministres et les États membres doivent assumer leurs responsabilités, nous aussi, dans cette Assemblée, mais également dans nos Parlements nationaux.

Comment ne pas interpréter la passivité, l'indifférence de nombreux gouvernements comme le signe d'un certain agacement envers les juges de Strasbourg qui osent, en ne faisant tout simplement que leur devoir, les contredire et condamner de temps en temps leur pays? Comment ne pas interpréter l'attitude des gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe comme une marque de peu d'intérêt et d'indifférence pour le travail parlementaire lorsqu'ils se contentent de satisfaire, très partiellement par ailleurs, les exigences de la Cour en privant en même temps les autres organes du Conseil des moyens nécessaires pour faire face à leur tâche?

Je ne voudrais pas manquer d'exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme, à leurs collaboratrices et collaborateurs, qui, dans des conditions difficiles, accomplissent un travail extrêmement précieux. Leur tâche est d'une importance fondamentale, aujourd'hui plus que jamais. Comment ne pas voir que nous traversons une phase délicate avec un long et surnois démantèlement des libertés individuelles?

Nous devons aller au-delà des belles paroles, mesdames, messieurs. Je demande donc que le Bureau se saisisse de toute urgence de ce sujet et charge la commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'établir un rapport proposant des mesures concrètes. Notre génération politique a une grande responsabilité, celle de continuer à assurer la primauté du droit et des droits de l'homme. Cela implique que nous nous engagions pleinement en faveur de la Cour européenne des Droits de l'Homme, symbole et garante de cette Europe, que les fondateurs de cette maison ont eu le courage et la clairvoyance d'imaginer.

(Applaudissements)